

Un diagnostic de vulnérabilité, c'est :

➔ **Gratuit** : entièrement pris en charge par le SYMAR-Val d'Ariège et les financeurs du PAPI

➔ **Confidentiel** : ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarche commerciale. N'est pas transmis aux compagnies d'assurances

➔ **Personnalisé** : adapté à ma situation

Pour la prévention des inondations, le SYMARVA propose **gratuitement** des diagnostics **individuels** de réduction de la vulnérabilité



Ma maison est-elle préparée à la prochaine inondation ?



Le SYMARVA fait analyser la **vulnérabilité** de votre bâtiment ;  
Sur cette base, le SYMARVA vous **propose des mesures** de réduction de la vulnérabilité ;

Le SYMARVA vous **accompagne dans le subventionnement (80%)** des travaux que vous aurez choisis.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Val d'Ariège

Nous contacter :

Benoît Gaillard / Pauline Sallèles  
06 30 69 09 94 / 06 85 80 65 40

[bgillard@symarva.fr](mailto:bgillard@symarva.fr) / [psalleles@symarva.fr](mailto:psalleles@symarva.fr)

[www.symarvalariege.fr](http://www.symarvalariege.fr)

05 61 03 20 04



Pour le savoir je réalise un **DIAGNOSTIC INONDATION DE MON LOGEMENT**

Rappel : en cas d'alerte inondation

ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS

-  Éviter tous les déplacements, à pied ou en voiture
-  Ne pas aller chercher les enfants à l'école
-  N'évacuer que si l'ordre est donné
-  Ne pas descendre dans les sous-sols
-  Monter, à pied, dans les étages
-  Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
-  Se tenir informé sur radio France Bleu Occitanie, 91.8 FM
-  Couper eau, gaz et électricité

PRÉPARER UN KIT D'URGENCE

Le kit d'urgence doit contenir le nécessaire vital et être toujours à portée de main.



Argent et copie des papiers importants (carte d'identité, assurances, etc.), appareil photo, trousse de premiers soins, lampe de poche, radio à piles et ses piles de rechange, sifflet, couverture de survie, couteau, eau, barres de céréales, double des clefs de la voiture et de la maison, batterie externe pour téléphone portable, habits de rechange.



## Pourquoi faire un diagnostic ?

- ➔ **Connaître** mon exposition aux inondations
- ➔ Mettre mon foyer en **sécurité**
- ➔ **Limiter** les dégâts
- ➔ **Optimiser** le retour à la normale
- ➔ **Préserver** la valeur de mon bien

## Pour qui ?



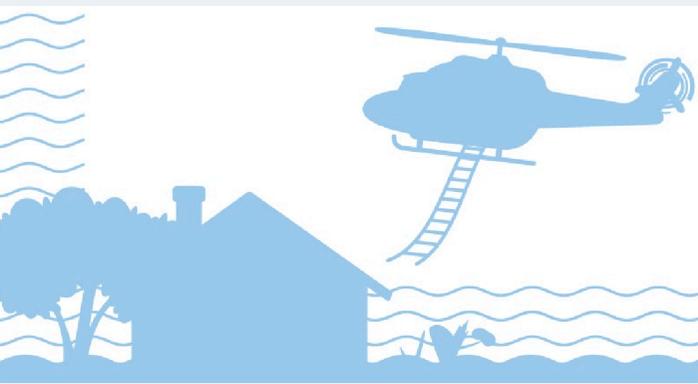
**Toutes** les habitations en zone inondable



Sur la base du **volontariat** (non-obligatoire)

## Par qui ?

Le SYMARVA a mandaté un **bureau d'études** pour effectuer parfaitement ce diagnostic **gratuit**



## Le diagnostic de vulnérabilité : Des solutions adaptées à mon bien !



### Déroulement d'un diagnostic

Étape 1

Visite du bâti et recueil d'informations (inondations vécues, structure et usages du bâtiment...), intervention 1 à 2h max

Étape 2

Quelques semaines plus tard, remise d'un rapport et proposition de mesures de réduction de vulnérabilité

Étape 3

Ensuite le SYMARVA accompagne le bénéficiaire, s'il le souhaite, pour la mise en œuvre des mesures et la demande de subvention

### Exemples de mesures de réduction de vulnérabilité :

1

Aménager une zone refuge : surface hors d'eau accessible par l'intérieur du logement avec accès au toit, balcon ou terrasse

2

Disposer un clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation

3

Baliser la piscine et les bassins pour les identifier en cas de submersion et éviter les chutes et les noyades

4

Installer des batardeaux

5

Stocker les produits chimiques en hauteur

6

Sécuriser les installations électriques

7

Fixer les cuves de gaz, de fioul ou autres matières polluantes ou dangereuses ne pouvant être mises hors d'eau

**Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 80 % par l'État**